

LA PAIE

Des solutions
de gestion dédiées



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Ensemble,
adaptons
nos outils et
pratiques RH



www.cdg38.fr

GESTION PAIE



Vous devez vous adapter en permanence à une réglementation complexe et évolutive. Vous souhaitez vous alléger de cette contrainte de gestion tout en vous assurant de la qualité de vos bulletins de paie ? Le CDG 38 réalise chaque mois les paies de vos agents et les indemnités des élus, et les déclarations de données sociales annuelles.

UNE PRISE EN CHARGE COMPLÈTE

- LE CDG38**
- **saisit**, calcule et vérifie les bulletins de paie.
 - **édite** et transmet les paies et les documents utiles (états de charge périodiques, tableau de bord de la masse salariale...).
 - **réalise** les déclarations annuelles de données sociales (N4DS-DADSU).
 - **vous apporte** un conseil personnalisé en matière de réglementation.

MODALITÉS Le tarif mensuel est de 8 € par bulletin de paie édité. Un forfait de 250 € par collectivité est facturé au démarrage, correspondant aux frais de paramétrage. L'adhésion au service est possible à tous moments, au début de chaque trimestre pour une mise en œuvre le trimestre suivant.

BÉNÉFICIER DU SERVICE C'EST

- s'assurer de la fiabilité des paies à jour des évolutions juridiques et de taux.
- se garantir la continuité du service.
- faire l'économie du coût d'acquisition et de maintenance d'un logiciel dédié.
- augmenter le capital temps disponible au bénéfice d'autres missions.

SOS PAIE



Vous devez pallier l'absence imprévue de l'agent chargé de réaliser les bulletins de paie. La rémunération des personnels ne peut attendre ! Le CDG 38 met à votre disposition en urgence, un agent formé et immédiatement opérationnel pour gérer la paie, le temps nécessaire.

UNE RÉPONSE À L'URGENCE

- LE CDG38**
- **réalise** dans vos locaux les paies des agents et des élus de A à Z (du recueil des données variables au mandatement comptable).
 - **vous remet** un rapport d'exécution incluant les difficultés rencontrées et les anomalies repérées.

MODALITÉS Le tarif est de 130 € par demi-journée, selon le temps d'intervention dans la collectivité (+ les frais de déplacement).

BÉNÉFICIER DU SERVICE C'EST

- avoir la garantie d'une continuité du service.
- disposer rapidement d'un personnel de remplacement compétent.

4

SOLUTIONS DE GESTION DÉDIÉES

AUDIT PAIE



Agents titulaires, contractuels, vacataires, emplois aidés, élus... la paie est régie par des réglementations diverses, complexes et fluctuantes. Vous souhaitez vous assurer de la fiabilité et de la qualité de votre système de paie ? Le CDG 38 vérifie la conformité des bulletins de paie aux obligations légales et aux exigences comptables.

UN CONTRÔLE EXTERNE ET NEUTRE

- LE CDG38**
- **effectue** un contrôle systématique des bulletins de paie.
 - **vous remet** un rapport qui analyse la conformité réglementaire du système de paie, identifie les anomalies et préconise des correctifs.

MODALITÉS Le tarif est de 175 € par demi-journée, selon le nombre de bulletins de paie à contrôler.

BÉNÉFICIER DU SERVICE C'EST

- s'assurer de la fiabilité des paies par un contrôle externe et neutre.
- bénéficier d'un conseil personnalisé pour corriger les anomalies.
- anticiper un contrôle de la Chambre régionale des comptes ou de l'Urssaf.
- préfigurer une réflexion plus générale en matière de politique de rémunération (simulation de salaire, instauration de régime indemnitaire...).

INTÉRIM ASSISTANT RH & PAIE



Vous devez remplacer un-e gestionnaire RH absent-e (pour maladie, en congé maternité...) ou renforcer vos équipes. Le CDG 38 recrute pour vous un agent formé et compétent en matière de gestion administrative du personnel, et immédiatement opérationnel.

DES RESSOURCES HUMAINES EN PROXIMITÉ

- LE CDG38**
- **définit** avec vous le profil de poste recherché.
 - **recherche**, sélectionne et vous propose des candidats.
 - **prend** en charge la gestion administrative (contrat, suivi médical, congés et accidents de travail...) et la rémunération de l'assistant-e RH mis-e à disposition.

MODALITÉS Le CDG 38 facture mensuellement le salaire de l'agent, augmenté des frais de gestion équivalents à : 6 % du salaire brut chargé (< à 50 agents), 8 % (> à 50 agents) et 10 % (non affiliés).

BÉNÉFICIER DU SERVICE C'EST

- s'assurer de la continuité de la mission RH.
- disposer rapidement d'un personnel immédiatement opérationnel.
- gagner du temps en s'épargnant la gestion administrative de l'agent intérimaire.

**Vous souhaitez bénéficier
de nos services Paie ?**

Contactez-nous :
Sylvie ANDRÉ
04 76 33 20 33 ou cdg38@cdg38.fr

*> Un correspondant du CDG38
vous rencontrera pour étudier
avec vous vos besoins.*



**Le CDG 38 c'est également le conseil
et l'expertise d'un personnel spécialisé dans :**

- la gestion des carrières et les instances paritaires
- l'organisation des concours et examens professionnels
- le conseil juridique et statutaire
- la commission de réforme
- la prévention des risques professionnels
- la médecine professionnelle
- le conseil et l'assistance au recrutement
- les missions temporaires
- la réalisation des dossiers CNRACL
- l'archivage
- l'action sociale...



Plus d'infos sur :
www.cdg38.fr



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE